

DEMANDE DE PRET D'EQUIPEMENT MENAGER - MOBILIER

N° Allocataire :

Nous soussignés (nom et prénom de l'allocataire et du conjoint),

N° de téléphone :

Adresse :

sollicite de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, un prêt sans intérêt pour l'acquisition de :

Veillez cocher la(s) case(s) correspondant à (aux) article(s) souhaité(s) :

↓	Articles	Montant maxi du prêt par article
☐	Lave-linge	500 €
☐	Sèche-linge	500 €
☐	Lave-vaisselle	500 €
☐	Réfrigérateur	500 €
☐	Congélateur	500 €
☐	Four, cuisinière, gazinière, plaques de cuisson	500 €
☐	Appareil de chauffage	500 €
☐	Four à micro-ondes	300 €
☐	Aspirateur	300 €
☐	Matériel informatique : ordinateur, imprimante	500 €

↓	Nature de l'équipement	Montant maxi du prêt par équipement
☐	Meubles de chambre à coucher et literie : armoire, lit, sommier, matelas, lits superposés, commode, chevet, bureau et chaise d'enfant	500 €
☐	Banquette convertible (transmettre la copie du bail)	500 €
☐	Meubles de cuisine ou de salle à manger : buffet, table, chaises, bancs, meuble de rangement (fauteuil exclu)	500 €
☐	Matériel de puériculture, siège de sécurité auto, poussette	300 €
☐	Machine à coudre	300 €

Le prêt ne pourra pas dépasser le montant maximum fixé par nature d'article ou d'équipement comme indiqué ci-dessous dans la limite de 1 000 € au cours des 12 derniers mois. Les frais de livraison peuvent être pris en charge dans la limite de 50 €.

Joindre le devis original correspondant, signé par vous-même

autorisons

- Le prélèvement des mensualités de remboursement sur les prestations familiales et en cas de cessation, par prélèvement sur compte bancaire, postal ou d'épargne, à compter du deuxième mois qui suit le versement du prêt.
- Le versement du prêt à : Indiquer le nom du magasin:.....

nous engageons

- à rembourser le prêt en :
 - 24 mois pour un Q.F. compris entre 0 et 300 €
 - 18 mois pour un Q.F. compris entre 301 € et 450 €
 - 12 mois pour un Q.F. compris entre 451 € et 850 €
- A permettre le contrôle par la Caf de la réalité de l'achat grâce à la constatation de la présence du bien au domicile.
- A rembourser, conjointement et solidairement, en une seule fois, l'intégralité des sommes restant dues par prélèvement sur prestations familiales en cas de non présence du bien au domicile.
- A prendre en charge le solde restant.

déclarons

- Etre engagé(e) dans une procédure de surendettement auprès de la Banque de France : ☐ oui ☐ non
si oui, l'accord de la commission de la Banque de France est à fournir.
 - Avoir bénéficié d'un plan de rétablissement personnel (effacement des dettes) dans les 5 ans : ☐ oui ☐ non
- Nous reconnaissons avoir pris connaissance des conditions générales figurant dans la réglementation jointe à la présente demande.

A : Le :

Signature de l'allocataire,

Signature du conjoint,

Emplacement réservé à la Caf

Date de la demande :

Montant du Qf :

Nom et visa du technicien :

L 1020550

DEQUIP

ASAUT004



>00000001020500000000<